

Tutoriel Portail de Suivi Quotidien du Sportif

Le PSQS est aujourd'hui l'outil qui recense tous les sportifs listés en France (espoirs et collectifs nationaux compris) ainsi que les sportifs non listés inscrits dans une structure du Plan de Performance Fédéral (PPF) de la FFK.

La mise en liste des SHN se fait avec le PSQS.

Cette base de données est le lien entre la Fédération, la nouvelle agence nationale du sport (ANS), votre DRAJES, les établissements pour les sportifs en pôle... Il est donc important et primordial que vos informations soient à jour sur le PSQS.

Pour vous connecter : - Cliquez sur <https://www.portail-sportif.fr/>

Votre identifiant : {login} prenom.nom

Votre mot de passe : si vous n'avez pas initialisé ce mot de passe, cliquez sur "mot de passe oublié" et entrez votre identifiant ou votre mail pour recevoir le lien qui vous permettra de définir votre mot de passe (lien qui vous sera envoyé par mail).

Vérifiez et complétez vos informations (adresse, n° de sécurité sociale, photo, lieu de naissance...) et mettre une photo de vous récente, format portrait, si possible avec le haut de l'équipe de France (ceci pouvant servir de photo d'accréditation pour les championnats internationaux).

Complétez les parties concernant la formation et/ou l'emploi (à minima, indiquez « Sans formation » ou « Sans emploi »).

Vous avez à votre disposition la partie « documents » pour déposer des documents (CV, attestation carte vitale et mutuelle...) et de les mettre sur le PSQS et à les tenir à jour.

Vous pouvez éditer votre attestation SHN sur le PSQS (en cliquant sur « attestation » en haut à droite).

Si des informations sont à modifier et que vous n'y parvenez pas, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la DTN à dtn@ffkarate.fr. En effet, vous n'avez la main pour modifier que certaines informations. Aussi, en cas de mutation, il est important de le signaler afin de mettre à jour le PSQS ; sans quoi, vous pourriez ne pas avoir accès à certains droits.